

Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement Supérieur
de la Recherche et de l'Innovation

1 rue Descartes
75231 PARIS cedex 05



Copie à Monsieur Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé

Paris, le 30 avril 2021

Objet : Études de santé et pénurie de médecins.

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la réforme des études de santé.

Alors que l'épidémie met en exergue la pénurie de médecins et renforce les difficultés d'accès aux soins de nos concitoyens, les conséquences de la réforme des études de santé se font ressentir dans nos universités.

Avec l'arrêt du numérus-clausus, la promesse était de former plus de médecins, en permettant aux universités de s'adapter aux besoins de leur région. Or, la réalité est tout autre. Malgré vos annonces d'une augmentation de 14% de la capacité d'accueil en deuxième année des études de santé, le nombre de places n'est guère à la hausse. Depuis l'arrêt du numérus clausus en 2019, à l'université de Rouen, seulement 18 nouvelles places ont été proposées, en deuxième année, dans le cadre du numérus apertus. C'est beaucoup moins que dans les universités ayant participé à l'expérimentation bien que la Normandie soit une des régions les plus déficitaires en médecin. L'arrêté du 25 janvier 2019 qui prévoyait cette montée en charge sur les effectifs, ne s'est tout simplement pas traduit à l'université de médecine de Rouen, où cette augmentation est de seulement 9% pour toutes les filières MMOP Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie.

Nous sommes donc loin des objectifs du plan quinquennal de formation des professionnels de santé mis en place par la loi dite « Ma santé 2022 » qui prévoyait en 2018, une augmentation de 18% des effectifs sur 5 ans. A ce propos, les décrets de ce projet de loi seraient toujours en attente. Pourquoi ? D'autant qu'elle s'appuyait sur les conclusions du rapport de l'observatoire national de la démographie des professionnels de santé (ONDPS) qui pointaient très justement « l'augmentation d'une ressource humaine nécessaire pour répondre aux besoins de santé à échéance 2030-2040 » tout en proposant « des objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former » .

Des objectifs impossibles à atteindre dans l'état actuel puisque le numérisé clausus prend des places aux numérisés apertus, malgré l'imperméabilité annoncée entre les deux systèmes. Absolument rien ne compense pour le moment les 52% de places en moyenne réservées aux ultimes redoublants de l'ancien système PACES.

Le Conseil d'État vient de confirmer l'injustice de l'arrêté du 25 janvier, argumentant sur sa « méconnaissance du principe d'égalité ». Dès lors, nous vous demandons que le nouvel arrêté que vous allez devoir prendre prenne en considération, l'augmentation à minima de 30% des places, toutes filières confondues, dans toutes les universités, pour corriger les effets de cette année de transition, soient 4 200 places pour cette année. Il nous semble indispensable qu'un projet de loi de finances rectificatif acte ses places.

De plus, la loi offre la possibilité que ces jeunes médecins en formation soient accueillis dans des centres hospitaliers de proximité. Or il semble que l'on se limite au CHU. Cela permettrait pourtant d'augmenter sensiblement les possibilités de formation, dans des territoires souvent en déficit médical. Se former en zone rurale, en ville moyenne, ou en secteur périurbain, donnerait certainement, le goût aux étudiants de travailler ensuite dans ces territoires. C'est aussi cela concevoir l'aménagement du territoire en donnant toutes les possibilités pour redynamiser des zones qui se sentent de plus en plus délaissées.

Alors que nos concitoyens sont confrontés au quotidien au manque de médecins, mais aussi des autres praticiens de santé comme les dentistes, les kinésithérapeutes, les ophtalmologues, les gynécologues, ce manque d'ambition et de moyens donnés à la formation des médecins de demain, est inadmissible. Nous sommes aussi saisis par les élus locaux qui œuvrent au quotidien pour accueillir des professionnels de santé dans leurs communes avec la construction de maison ou centre de santé, en leur offrant des conditions de travail les plus favorables possibles.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'agir au plus vite pour pallier enfin à la pénurie de médecins. La médecine de demain se construit aujourd'hui. Soyez au rendez-vous.

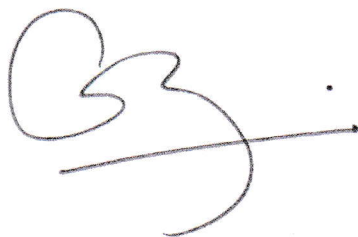
Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos sincères salutations.

Céline Brulin
Sénatrice de Seine-Maritime

Sébastien Jumel
Député de Seine-Maritime

Jean-Paul Lecoq
Député de Seine-Maritime

Hubert Wulfranc
Député de Seine-Maritime



Permanence parlementaire de la sénatrice
Céline Brulin
33, place du général de Gaulle
76 000 Rouen
02 35 07 89 84
c.brulin@senat.fr

Permanence parlementaire du député
Sébastien Jumel
36, quais Duquesne
BP 30071
76 200 Dieppe
02 35 55 14 16
sesbastien.jumel@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire du député
Jean-Paul Lecoq
12, rue Michel Gautier
76 600 Le Havre
02 32 92 59 11
jplecoq-6vgo@wanadoo.fr

Permanence parlementaire du député
Hubert Wulfranc
99, Avenue Jean Jaurès
76 300 Sotteville-lès-Rouen
02 27 08 87 70
hubert.wulfranc@laposte.net